

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS
SOUS-DIRECTION DU COMMERCE INTERNATIONAL
BUREAU E3 - POLITIQUE DU DEDOUANEMENT
11, RUE DES DEUX COMMUNES
93 558 MONTREUIL CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.fr

MONTREUIL, LE **29 DEC. 2015**

Plan de classement :

NOTE
AUX OPERATEURS

Mél service : dg-e3-delta@douane.finances.gouv.fr

Réf : **151053**

Objet : Déploiement de Delta G en production

A l'issue de la période de tests initiée en novembre 2015, il est porté à la connaissance des destinataires de la présente le déploiement effectif de Delta G, sur Produouane en mode DTI, début janvier 2016.

I. Modalités d'utilisation

Les modalités d'utilisation de la téléprocédure, seront les suivantes :

- les opérateurs DTI devront établir leurs déclarations en douane simplifiées (ex-Delta D) et leurs déclarations en douane complètes (ex-Delta C) dans Delta G,
- si des dysfonctionnements bloquants étaient constatés, les utilisateurs actuels de Delta C sont invités à transmettre une demande d'assistance, composant Delta G afin d'indiquer la nature du dysfonctionnement et le retour ponctuel à Delta C.
Le recours à Delta C ne pourra constituer qu'une solution de contournement au cas par cas.
- pour les utilisateurs actuels de Delta D, les remontées d'anomalie se feront également par demandes d'assistance (DA) – composant Delta G.

La date de déploiement effectif vous sera communiquée par le service aux utilisateurs (SAU) du centre informatique douanier (CID) et fera l'objet d'une publication dans Produouane.

II. Rappels sur le mode d'accès

Si vous possédez des droits d'accès à Delta D ou Delta C, vous n'avez aucune intervention à faire pour avoir accès à Delta G.

Pour information, le mode « création » de déclaration dans Delta C ne sera à terme plus accessible. Le bouton d'accès demeurera actif afin de permettre la gestion de l'en-cours (D48, rectification et invalidation ...).

III. Opérateurs EDI

Le basculement des opérateurs EDI Delta C sera fait progressivement. Les modalités de mise en œuvre vous seront communiquées par note, au cours du mois de janvier 2016.

Enfin, la mise à jour des actuelles conventions d'accès aux téléprocédures Delta seront réalisées par les services douaniers. Ils solliciteront les opérateurs durant l'année 2016.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'administrateur des douanes,
chef du bureau E3,



Claude LE COZ